

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 septembre 2019

La lutte contre le changement climatique nous concerne tous

Le mouvement coopératif – représentant 1,2 milliard de membres – est fortement engagé dans les questions environnementales et des secteurs tels que l'agriculture sont de plus en plus concernés par la durabilité environnementale. En tant qu'entreprises dirigées par les membres, fondées sur des valeurs, gérées démocratiquement et enracinées localement, les coopératives répondent aux besoins et aux aspirations des communautés où vivent leurs membres. Étant donné que ces communautés ont de plus en plus des besoins et des aspirations de nature environnementale, les coopératives ont un rôle essentiel à jouer pour l'utilisation durable des ressources de la planète et dans la lutte contre le changement climatique.

À titre d'exemples. De plus en plus de coopératives agricoles travaillent pour maintenir la longévité des terres qu'elles cultivent grâce à des pratiques agricoles durables. Les coopératives de consommateurs soutiennent de plus en plus les achats durables pour leurs produits et sensibilisent les consommateurs à une consommation responsable. Les coopératives de logement aident à assurer la sécurité des logements. Les banques coopératives contribuent à la stabilité grâce à leur proximité avec leurs clients, offrent un accès au financement au niveau local et se retrouvent même dans des zones reculées. De nombreuses coopératives de services publics sont engagées dans la transition vers une électricité plus propre et un accès rural à l'énergie et à l'eau. Les coopératives de travail et sociales de divers secteurs (santé, communications, tourisme, etc.) ont progressivement tendance à fournir des biens et des services d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement, tout en créant des emplois durables à long terme.

De nombreuses coopératives assument un rôle de premier plan dans la promotion de l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et s'attaquent au problème du changement climatique dans les communautés du monde entier.

En outre, le modèle coopératif est bien adapté pour associer des projets respectueux de l'environnement à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales. En particulier, les coopératives sont bien placées pour mobiliser les ressources nationales permettant ainsi aux bénéficiaires de rester dans la communauté en les réinvestissant dans des domaines importants tels que l'éducation, la santé ou le logement. L'approche éthique et locale des coopératives en fait des alliées fortes pour le développement durable.

Les coopératives ont deux siècles d'expérience dans la construction de sociétés durables et résilientes et travaillent dans le cadre du Programme des Nations Unies 2030 et des objectifs de développement durable (ODD). En tant que tel, dans le cadre de la conférence mondiale de l'ACI sur « Les coopératives pour le développement », une session plénière sur le thème « Promouvoir la préservation de l'environnement en Afrique et au-delà » aura lieu le 15 octobre à Kigali, au Rwanda.

Cette session abordera les défis du changement climatique et de la préservation de l'environnement qui nécessitent une stratégie durable sur les plans environnemental, social et économique.

L'engagement des coopératives dans l'action climatique

L'ACI a appelé à plusieurs reprises les chefs d'État à convenir de mesures efficaces contre le changement climatique, notamment lors de la COP21 à laquelle l'organisation a participé en décembre 2015.

Le président de l'ACI, Ariel Guarco, estime que la coopération est la première innovation dans la lutte contre le changement climatique : « la logique [coopérative] est basée sur la démocratie et la solidarité et constitue donc une alternative au modèle qui a engendré la dégradation de l'environnement et les inégalités ».

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a classé le Danemark parmi les cas les plus marquants puisqu'en 2004, 23 % de la capacité éolienne du pays étaient détenus par des coopératives. En outre, dans ce pays « on trouve 20 centrales de production de biogaz centralisées, dont la majorité appartiennent à des coopératives d'agriculteurs, ce qui représente 80 % de la production de biogaz au Danemark ».

Le Danemark n'est pas un cas isolé : l'OIT a également souligné le Canada [Canada](#), « où les coopératives d'énergie renouvelable sont un phénomène récent » avec « 71 coopératives d'énergie renouvelable enregistrées en 2011 ».

En Allemagne, comme indiqué par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME), « Les coopératives de citoyens investissent depuis longtemps dans la production d'énergies renouvelables et certaines cherchent maintenant à racheter le réseau énergétique des entreprises énergétiques. Ils n'ont pas réussi à le faire à Berlin, mais ont réussi à Hambourg, créant un nouveau modèle économique que beaucoup d'autres pays voudraient imiter ».

En termes de gestion des déchets : « Les récupérateurs se sont organisés en coopératives et autres associations solidaires », déclare Sonia Dias, spécialiste du secteur des récupérateurs chez « Femmes dans l'emploi informel : mondialisation et organisation » (WIEGO) à Redesol, un réseau de coopératives de ramassage des déchets au Brésil, dans un entretien avec l'OIT.

Cela a été le cas non seulement au Brésil mais dans de nombreux autres pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud. Cela s'est révélé essentiel dans la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, favorisant ainsi un travail décent pour les employés « Les coopératives ont joué un rôle clé dans l'intégration des récupérateurs dans les chaînes formelles de gestion des déchets, en particulier au Brésil, en Argentine, en Colombie, en Inde et en Afrique du Sud », écrit le BIT dans sa publication « Les coopératives et le monde du travail n°12 ».

Sources

<https://www.ica.coop/en/media/news/co-operatives-solid-lever-take-climate-challenge>
<https://eng.arielguarco.coop/co-operative-agenda-to-defend-the-planet/>
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_233199.pdf
<https://ec.europa.eu/easme/en/news/spreading-model-renewable-energy-cooperatives>
https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/news/WCMS_632675/lang--en/index.htm

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_715845.pdf

Pour plus d'informations, contactez

Leire Luengo

Directrice des communications

Alliance coopérative internationale

luengo@ica.coop

Tel: + 32 2 285 00 76

www.ica.coop

NOTES POUR L'ÉDITEUR

À propos de l'Alliance coopérative internationale

L'Alliance coopérative internationale est une association internationale à but non lucratif créée en 1895 pour faire progresser le modèle d'entreprise sociale coopérative. L'Alliance coopérative internationale est une voix pour les coopératives du monde entier, représentant plus de 309 fédérations et organisations de coopératives dans 109 pays.

12 % de l'humanité sont des coopérateurs. À travers ses membres, l'Alliance coopérative internationale représente 1,2 milliard de personnes dans 2,94 millions de coopératives dans le monde. Les 300 plus grandes coopératives du monde ont des revenus annuels combinés de 2,16 milliards USD (2015) et 280 millions de personnes dans le monde (10 % de la population active) tirent leur subsistance des coopératives soit directement, soit en s'organisant par le biais d'une coopérative.

L'Alliance coopérative internationale travaille avec les gouvernements mondiaux et régionaux et avec les organisations pour créer des environnements législatifs permettant aux coopératives de se former et de se développer. L'Alliance coopérative internationale promeut également l'importance d'un modèle commercial axé sur les personnes, la coopération et la valeur, auprès des médias et du public.

Basée à Bruxelles, en Belgique, l'Alliance coopérative internationale est organisée en quatre bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles (Banque, Agriculture, Pêche, Assurance, Santé, Logement, Coopératives de consommation et coopératives de services et d'industrie).